



PAR COURRIEL

Québec, le 10 février 2026

[REDACTED]
[REDACTED]

Objet : Réponse - Demande d'accès à des documents

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 12 janvier 2026, laquelle vise à obtenir des informations relatives aux statistiques d'utilisation des blocs opératoires au Québec pour les années 2023, 2024 et 2025, soit:

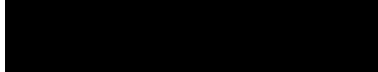
1. Le taux d'utilisation des blocs opératoires pour chaque hôpital ;
2. Le nombre de salles d'opération ouvertes par région administrative ainsi que le total ;
3. Le nombre de patients en attente d'une chirurgie au Québec, incluant ceux en attente depuis plus d'un an ;

Aux termes de nos vérifications, en ce qui concerne le premier et deuxième volet de votre demande, vous trouverez ci-joint deux documents permettant d'y répondre. Nous souhaitons préciser que les taux d'utilisation ont été calculés à partir de la capacité réelle, soit le nombre total d'heures durant lesquelles un usager est physiquement présent dans une salle d'opération.

En ce qui concerne le dernier volet de votre demande, nous ne détenons aucun document permettant d'y répondre. Toutefois, nous pouvons vous informer qu'au 10 janvier 2026, 142 259 usagers étaient en attente d'une chirurgie au Québec, dont 5 047 en attente depuis plus d'un an. Nous précisons que ces données proviennent du *Tableau de bord ministériel*, accessible en ligne à l'adresse suivante: [Microsoft Power BI](#).

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer nos cordiales salutations.



Me Anne de Ravinel, responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels

N/Réf. : 26-SQ-0001-019-01

p.j Avis de recours
 Documents (2)

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

Révision

a) **Pouvoir**

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Commission d'accès à l'information
525, boul. René-Lévesque Est, bur. 2.36
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Télec : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Commission d'accès à l'information
2045, rue Stanley, bur. 900
Montréal (Québec) H3A 2V4

Tél : (514) 873-4196
Télec : (514) 844-6170

b) **Motifs**

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) **Délais**

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135). La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) **Pouvoir**

L'article 147 de la loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision finale de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence. L'appel d'une décision interlocutoire ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec s'il s'agit d'une décision interlocutoire à laquelle la décision finale ne pourra remédier.

b) **Délais**

L'article 149 prévoit que l'avis de l'appel d'une décision finale doit être déposé au greffe de la Cour du Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission par les parties.

c) **Procédure**

Selon l'article 151 de la loi, l'avis d'appel doit être signifié aux parties et à la Commission dans les dix jours de son dépôt au greffe de la Cour du Québec.

Taux d'utilisation

Installation	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
01 - CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DU GRAND-PORTAGE	90%	91%	90%	88%
01 - HÔPITAL D'AMQUI	34%	52%	77%	85%
01 - HÔPITAL DE MATANE	75%	61%	68%	65%
01 - HÔPITAL DE NOTRE-DAME-DU-LAC	60%	81%	58%	63%
01 - HÔPITAL NOTRE-DAME-DE-FATIMA	72%	67%	64%	91%
01 - HÔPITAL RÉGIONAL DE RIMOUSKI	78%	77%	75%	75%
02 - HÔPITAL D'ALMA	83%	78%	78%	80%
02 - HÔPITAL DE CHICOUTIMI	85%	86%	84%	84%
02 - HÔPITAL DE DOLBEAU-MISTASSINI	59%	54%	61%	52%
02 - HÔPITAL ET CENTRE DE RÉADAPTATION DE JONQUIÈRE	68%	71%	71%	71%
02 - HÔPITAL ET CENTRE D'HÉBERGEMENT DE ROBERVAL	81%	79%	81%	76%
03 - CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ LAVAL	83%	83%	82%	81%
03 - HÔPITAL DE L'ENFANT-JÉSUS	85%	83%	83%	83%
03 - HÔPITAL DU SAINT-SACREMENT	81%	81%	81%	81%
03 - HÔPITAL SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE	83%	85%	85%	84%
03 - L'HÔTEL-DIEU DE QUÉBEC	85%	86%	86%	86%
03 - CENTRE MULTISERVICES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE BAIE-SAINT-PAUL	81%	80%	82%	71%
03 - HÔPITAL ET CLSC DE LA MALBAIE	80%	78%	76%	66%
03 - INSTITUT UNIVERSITAIRE DE CARDIOLOGIE ET DE PNEUMOLOGIE DE QUÉBEC	82%	83%	86%	96%
04 - CENTRE MULTISERVICES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU HAUT-SAINT-AURICE	17%	32%	15%	34%
04 - HÔPITAL DU CENTRE-DE-LA-MAURICIE	77%	76%	72%	73%
04 - HÔPITAL SAINTE-CROIX	82%	80%	76%	75%
04 - HÔTEL-DIEU D'ARTHABASKA	74%	79%	87%	87%
04 - PAVILLON SAINTE-MARIE	84%	81%	78%	76%
05 - CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU GRANIT	72%	70%	67%	75%
05 - CENTRE MULTISERVICE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE MEMPHRÉMAGOG	66%	67%	69%	73%
05 - CHUS - HÔPITAL FLEURIMONT	85%	86%	89%	87%
05 - CHUS - HÔTEL-DIEU DE SHERBROOKE	82%	81%	84%	86%
05 - HÔPITAL BROME-MISSISQUOI-PERKINS	80%	80%	82%	85%
05 - HÔPITAL DE GRANBY	85%	83%	83%	82%

06 - CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL	81%	85%	90%	93%
06 - CHU SAINTE-JUSTINE	92%	91%	84%	87%
06 - HÔPITAL DE LACHINE	74%	66%	67%	68%
06 - HÔPITAL GÉNÉRAL DE MONTRÉAL	88%	87%	93%	105%
06 - HÔPITAL NEUROLOGIQUE DE MONTRÉAL	89%	95%	90%	99%
06 - HÔPITAL ROYAL VICTORIA	79%	81%	86%	104%
06 - L'HÔPITAL DE MONTRÉAL POUR ENFANTS	81%	81%	70%	57%
06 - HÔPITAL MAISONNEUVE-ROSEMONT	91%	91%	82%	82%
06 - HÔPITAL SANTA CABRINI	82%	78%	78%	79%
06 - CENTRE HOSPITALIER DE ST. MARY	82%	75%	76%	76%
06 - HÔPITAL DE LASALLE	70%	78%	80%	81%
06 - HÔPITAL GÉNÉRAL DU LAKESHORE	73%	76%	77%	78%
06 - HÔPITAL GÉNÉRAL JUIF	88%	87%	84%	83%
06 - HÔPITAL DE VERDUN	77%	78%	76%	77%
06 - HÔPITAL NOTRE-DAME	78%	78%	79%	78%
06 - HÔPITAL DU SACRÉ-CŒUR DE MONTRÉAL	82%	83%	84%	86%
06 - HÔPITAL FLEURY	76%	74%	79%	77%
06 - HÔPITAL JEAN-TALON	78%	77%	76%	76%
06 - INSTITUT DE CARDIOLOGIE DE MONTRÉAL	82%	78%	88%	80%
07 - HÔPITAL DE GATINEAU	81%	82%	79%	84%
07 - HÔPITAL DE HULL	79%	85%	84%	84%
07 - HÔPITAL DE MANIWAKI	50%	64%	68%	66%
07 - HÔPITAL ET CHSLD DE PAPINEAU	69%	74%	73%	56%
07 - HÔPITAL ET CHSLD DU PONTIAC	33%	47%	35%	49%
08 - CENTRE MULTISERVICES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA SARRE	68%	77%	77%	70%
08 - CENTRE MULTISERVICES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE VILLE-MARIE	63%	55%	66%	80%
08 - HÔPITAL D'AMOS	94%	102%	76%	74%
08 - HÔPITAL DE ROUYN-NORANDA	93%	85%	81%	80%
08 - HÔPITAL ET CENTRE DE RÉADAPTATION EN DÉPENDANCE DE VAL-D'OR	78%	80%	81%	80%
09 - CLSC ET HÔPITAL LE ROYER	83%	79%	75%	83%
09 - HÔPITAL ET CLSC DE SEPT-ÎLES	73%	76%	82%	85%
10 - CENTRE DE SANTÉ DE CHIBOUGAMAU	67%	57%	61%	50%
11 - HÔPITAL DE CHANDLER	76%	82%	75%	83%

11 - HÔPITAL DE GASPÉ	74%	75%	73%	64%
11 - HÔPITAL ET CLSC DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS	31%	20%	28%	70%
11 - HÔPITAL ET GROUPE DE MÉDECINE DE FAMILLE UNIVERSITAIRE DE MARIA	69%	75%	70%	71%
11 - HÔPITAL DE L'ARCHIPEL	82%	55%	37%	33%
12 - CHSLD ET HÔPITAL PAUL-GILBERT	74%	80%	74%	66%
12 - HÔPITAL DE MONTMAGNY	76%	81%	85%	80%
12 - HÔPITAL DE SAINT-GEORGES	79%	80%	84%	82%
12 - HÔPITAL DE THETFORD	79%	78%	75%	78%
12 - HÔTEL-DIEU DE LÉVIS	95%	90%	90%	89%
13 - HÔPITAL DE LA CITÉ-DE-LA-SANTÉ	82%	82%	84%	84%
14 - HÔPITAL DE LANAUDIÈRE ET CENTRE D'HÉBERGEMENT PARPHILIA-FERLAND	85%	84%	84%	84%
14 - HÔPITAL PIERRE-LE GARDEUR	81%	83%	85%	81%
15 - CENTRE DE SERVICES AMBULATOIRES DE BOISBRIAND	66%	68%	73%	72%
15 - CENTRE MULTISERVICES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX D'ARGENTEUIL	78%	85%	81%	82%
15 - CENTRE MULTISERVICES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE SAINTE-AGATHE	72%	67%	71%	83%
15 - HÔPITAL DE MONT-LAURIER	60%	64%	68%	71%
15 - HÔPITAL DE SAINT-EUSTACHE	85%	82%	84%	82%
15 - HÔPITAL DE SAINT-JÉRÔME	86%	87%	87%	87%
16 - HÔPITAL CHARLES-LE MOYNE	68%	68%	85%	90%
16 - HÔPITAL DU HAUT-RICHELIEU	83%	74%	75%	71%
16 - HÔPITAL HONORÉ-MERCIER	80%	77%	82%	83%
16 - HÔPITAL PIERRE-BOUCHER	85%	84%	87%	88%
16 - HÔTEL-DIEU DE SOREL	78%	79%	79%	73%
16 - HÔPITAL ANNA-LABERGE	84%	84%	82%	82%
16 - HÔPITAL DU SUROÏT	84%	84%	81%	81%

Nombre de salles d'opération

Région	Salles utilisées	Salles disponibles
01-Bas-Saint-Laurent	10	19
02-Saguenay-Lac-Saint-Jean	20	26
03-Capitale-Nationale	63	69
04-Mauricie et Centre-du-Québec	23	35
05-Estrie	28	31
06-Montréal	149	195
07-Outaouais	11	18
08-Abitibi-Témiscamingue	8	14
09-Côte-Nord	4	9
10-Nord-du-Québec	0	2
11-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	5	10
12-Chaudière-Appalaches	20	26
13-Laval	10	11
14-Lanaudière	15	20
15-Laurentides	20	25
16-Montérégie	40	50